

# Lettre du 18 avril 2020

**Bonjour à toutes et à tous.**

*Le confinement se poursuit et un certain nombre de règles ont évolué pour s'adapter à la situation nouvelle.*

*Le brûlage des végétaux, comme j'ai déjà eu l'occasion de le rappeler dans un message précédent, est strictement interdit par un arrêté préfectoral.*

*Il faut comprendre que la fumée dégagée par les brûlages vient irriter les alvéoles pulmonaires. Le virus se propage d'autant plus facilement que le système respiratoire de ceux qui sont en contact avec lui, a été affaibli. Ce n'est donc pas seulement une question de risque d'incendie, mais bien une question de santé publique qui sanctionne l'infraction à l'interdiction de brûlage d'une amende de 450€. Je rappelle une nouvelle fois qu'il est strictement interdit de jeter des déchets verts dans les containers. Un accueil des déchets verts sera organisé vendredi 24 et samedi 25 avril prochains au terrain communal des Condamines. Je vous indiquerai prochainement les modalités pratiques.*

*Dans un autre domaine, certaines personnes malveillantes, essayant de tirer profit de la peur légitime que peut provoquer cette pandémie, tentent de duper la population. Je n'ai pas aujourd'hui connaissance d'arnaques qui se seraient développées sur notre commune. Néanmoins la prudence m'amène à vous faire partager une note rédigée par Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes invitant à la plus grande vigilance.*

*Comme j'ai eu l'occasion de le dire dans de précédents messages, la métropole Nice Côte d'Azur, en coordination avec la région Sud Provence Alpes Côte d'Azur, le département des Alpes-Maritimes, ont mis en place un dispositif pour venir en aide aux très petites entreprises fortement touchées par la fermeture administrative imposée par le confinement. C'est auprès de la chambre de commerce que les dossiers d'aide doivent être déposés. Je joins à ce message une note rappelant les différentes formalités à accomplir pour bénéficier de ce dispositif exceptionnel de soutien à l'emploi et au pouvoir d'achat des petits entrepreneurs, des artisans, des agriculteurs.*

*La solidarité se poursuit à Saint-Martin-du-Var avec beaucoup de dynamisme, de bonne volonté, d'énergie. Je veux remercier très chaleureusement Monsieur Patrick Tolardo, gérant du tabac-presse La Flametta, à l'entrée du village, qui a fait preuve d'une grande générosité en offrant, avec le soutien logistique du centre communal d'action sociale, des pizzas et des plats du jour aux personnes en difficulté, aux sapeurs-pompiers volontaires, aux employés communaux, aux aînés de la commune. Si vous voulez vous joindre à cet élan de générosité vous pouvez adresser un don au centre communal d'action sociale de Saint-Martin-du-Var en déposant directement un chèque, libellé au nom du trésor public, dans la boîte aux lettres de la mairie. Une attestation fiscale vous sera délivrée vous permettant de bénéficier d'un crédit d'impôt équivalent aux deux tiers du montant de votre don. (Par exemple, pour un don de 100 € vous bénéficierez de 66 € de crédits d'impôt.*

*Ce matin, avec Jacky Guerucci, Jean-Marc Grilli et Patrick La Louze, nous avons accueilli notre conseiller départemental, Éric Ciotti, président de la commission des finances du département, qui a tenu à apporter une dotation significative de masques chirurgicaux offerts par l'assemblée départementale à destination des professionnels saint martinois. Nous le remercions chaleureusement au nom de la communauté villageoise.*

*Notre département, notre commune, n'ont pas été touchés aussi fortement que d'autres régions en France ou dans le monde. C'est une chance. Il faut néanmoins veiller à ce que l'épidémie ne nous affecte pas dans les jours qui viennent. Pour cela je vous recommande à nouveau d'utiliser les gestes barrière et de respecter strictement le confinement avec lequel certains trouvent des accommodements. Cela n'est pas sérieux, cela n'est pas responsable. Ils mettent en danger la vie des autres, celles de nos soignants, celles de nos êtres chers.*

*Soyons impitoyables avec le virus, respectons strictement le confinement et les gestes barrière.*

*Soyons solidaires, restons chez nous !*

*À très bientôt.*

*Bien amicalement,*

*Hervé PAUL.*